

  06/H822 Valable du 11.12.2006 au 10.12.2009	<p align="center">Union belge pour l'Agrément technique dans la construction Service Public Fédéral (SPF) Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, Direction générale Qualité et Sécurité, Division Qualité et Innovation, Service Construction, WTC 3, 6ième étage, Boulevard Simon Bolivar, 30, 1000 Bruxelles Tél. : 0032 (0)2 277 81 76, Fax : 0032 (0)2 277 54 44 Membre de l'Union européenne pour l'Agrément technique dans la construction (UEAtc)</p>
	<p align="center">AGREMENT DE PRODUIT AVEC CERTIFICATION</p> <p align="center">Verre à couche à contrôle solaire STOPSOL</p> <p>GLAVERBEL SA</p> <p>Chaussée de la Hulpe 166 B-1170 BRUXELLES Tel. 32 (0)2-674.31.11 Fax 32 (0)2-672.44.62</p>
<p>http://www.ubatc.be</p>	

DESCRIPTION

Façades Gevels
 Fassaden Façades

La description de l'agrément technique ATG 06/H822 est identique à celle de l'ATG 02/H822 agrément avec certification des verres à couche STOPSOL faisant partie intégrale du présent agrément ATG 06/H822.

AGREMENT

Décision

Vu l'Arrêté ministériel du 6 septembre 1991 relatif à l'organisation de l'agrément technique et à l'établissement de spécifications-types dans la construction (*Moniteur belge* du 29 octobre 1991).

Vu la demande d'agrément introduite par la société Glaverbel S.A auprès de l'UBAtc;

Vu l'avis du groupe spécialisé "FACADES" de la Commission d'agrément technique formulé lors de sa réunion du sur base du rapport présenté par le bureau exécutif "FACADES" de l'UBAtc.

Vu la convention entre l'UBAtc et la société Glaverbel S.A par laquelle celle-ci se soumet au contrôle du respect des conditions reprises dans cet agrément.

L'agrément de produit avec certification est délivré à la société Glaverbel S.A pour le verre à couche STOPSOL, compte tenu de la description et des conditions ci-dessus.

Cet agrément est soumis à renouvellement le

Le Directeur Général,

V. MERKEN